10e ANNEE — NUMERO 160

*Macti animo estote, Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi.* (Bref à la LIBERTÉ.)

**La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine.** *(Pie IX.)*

SAMEDI 10 JUILLET 1880

# LA LIBERTÉ

## journal quotidien politique et religieux

O I. X. M. V. X.

| ABONNEMENTS | 1 an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| Suisse | fr. 20 | 11 | 6 |
| France, Belgique, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Angleterre, Hollande, Etats-Unis | » 36 | 19 | 10 |

**Rédaction et Expédition**
BUREAUX : **Grand'Rue 10, à Fribourg**

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle *reçoit un exemplaire.*

BUREAU DES ANNONCES: **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

Prix de la ligne ou de son espace : **15 cent.**

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
*Lettres et argent franco.*

### LE RECOURS D'UEBERSDORF

DEVANT LE CONSEIL NATIONAL

—

V

M Boiceau continue son discours. Les juifs, dit-il, ont le droit de se séparer de nous après la mort (s'ils pouvaient faire des affaires, ils ne le feraient pas!) et tout le monde, sans exception, leur laisse faire ce que bon leur semble; mais, *si vous faites* une loi, vous priverez les juifs du droit d'avoir des cimetières. Ce qu'on accorde *aux juifs ne peut pas* être refusé aux adhérents des confessions chrétiennes, et si le législateur avait voulu régler cette matière, il aurait donné une autre forme à l'art. 53. L'esprit de l'art. 53 est donc clair et M. Haberstich se donne une peine inutile pour en faire découler une loi; l'élaboration d'une loi avait été proposée à *l'époque de la révision*, mais cette proposition ne fut pas admise; on ne voulut pas porter atteinte *aux droits cantonaux* et aux sentiments des citoyens.

On me dira peut être que c'est le *cantonalisme étroit* qui parle ainsi: à cela je réponds que le cantonalisme rejette tout ce qui est contre la loi fondamentale. M. Haberstich *ne peut d'ailleurs* pas dire que les prétentions des recourants d'Uebersdorf sont justifiées: la preuve en est qu'on veut commencer par faire une loi, et ce sera en *faveur des recourants, naturellement.* Ce procédé est très dangereux, car nous allons suspendre le droit constitutionnel et c'est pourquoi les propositions de MM. Haberstich et Kaiser ne sont acceptables ni au point de vue juridique, ni au point de vue constitutionnel. Par contre, l'amendement de M. de Planta mérite d'être pris en considération, car si tout ne se passait pas dans le cimetière comme le veut la Constitution, le Conseil fédéral ferait sûrement son devoir.

*M. Aepli prend alors la parole et dit* qu'il aurait voté *pour* écarter le recours, s'il ne s'agissait que de ce cas concret; il ne peut être question d'une minorité protestante à la merci de la majorité catholique, puisque, renseignements pris, les chiffres de population des deux confessions sont à peu près égaux.

Mais le député de *Saint Gall trouve qu'il* s'agit aujourd'hui d'une question de principes qui ne doit pas être tranchée en faveur du *gouvernement fribourgeois* et de son décret sur les inhumations. Tandis que l'honorable orateur a pleine confiance en la tolérance des catholiques de Saint Gall, il se croit tenu à prendre des précautions vis-à-vis du gouvernement fribourgeois, ce qui prouve que M. Aepli croit aux mensonges débités par les feuilles radicales et *franc-maçonniques.* Toutefois, l'orateur reconnaît la difficulté en ce qui concerne l'arrêté de l'assemblée *communale* d'Uebersdorf, arrêté qu'on ne *devrait pas annuller sans des motifs très* fondés et sérieux, et c'est pourquoi il propose le renvoi du recours au Conseil fédéral qui aurait à examiner encore une fois cette importante question au point de vue constitutionnel et de la décence.

L'orateur donne un résumé fort intéressant de la discussion qui précéda l'adoption de l'art. 53, ce qui le conduit à cette conclusion: Le gouvernement de *Fribourg* n'aurait pas dû édicter le décret du 25 janvier 1875, concernant la police des cimetiè*res, décret qui a été l'occasion* de la séparation des cimetières à Uebersdorf. Si le Conseil national n'adopte pas le renvoi de l'affaire au Conseil fédéral, M. Aepli votera pour la proposition de M *Brunner*, c'est-à-dire pour que le recours soit déclaré fondé.

M. *Brunner* se prononce contre le renvoi au Conseil fédéral et soutient avec opiniâtreté sa proposition. Le rapporteur radical fait ensuite des efforts inutiles pour réfuter les arguments de MM. de Segesser et de Weck, en particulier les renseignements fournis par le député lucernois sur le chiffre de la population d'Uebersdorf. Ne pouvant contester l'exactitude des chiffres du recensement de 1870, moins encore le fait que les protestants ont considérablement augmenté par le fait de l'immigration bernoise, l'avocassier radical cherche à tirer son épingle *du jeu, en disant que* la statistique n'indique ni le chiffre des citoyens ayant droit de vote, ni si ce droit n'est pas restreint par certaines prescriptions.

Du reste, M. Brunner ne veut pas insister sur ces données statistiques; cependant, il produit une déclaration d'un instituteur protestant d'Uebersdorf, qui prétend établir la diminution des protestants par la diminution du nombre des écoliers depuis l'année 1870. *(Nous reviendrons plus tard sur cette* indication du régent Klening, qui s'est bien gardé de signaler les motifs pour lesquels les enfants vont moins nombreux à son *école.) Mais M. Brunner n'a pas encore dé*coché toutes ses flèches: une prétendue attestation de deux maîtres d'école, qui auraient *entendu dire* (où et par qui?) que le terrain destiné au cimetière aurait été jadis un charnier. Sans doute, poursuit l'avocat radical, on ne doit pas admettre à la légère des assertions de particuliers lorsqu'elles sont en opposition *avec les témoignages officiels des autorités communales et cantonales*; mais (ajoute-il avec un sourire), *il est possible (!)* que le conseil municipal d'Uebersdorf soit composé d'hommes trop jeunes pour connaître des faits dont les vieillards peuvent avoir gardé le souvenir, et vous savez d'ailleurs, Messieurs, le proverbe qui dit: « Il n'y a pas de fumée sans feu. »

On avait déjà demandé la clôture des débats après le discours de M. Aepli; mais on décida de continuer les débats, par ce motif que M. Brunner avait demandé la parole pour répondre à M. de Segesser. Cela fait, la demande de clôture est renouvelée, mais également repoussée, sur quoi le Conseil national décide, par 59 voix contre 52, d'ajourner la suite de la discussion au lundi 28 juin.

Au commencement de la séance, M. le *conseiller fédéral Anderwert ouvre les feux* en faisant valoir que la fable du charnier n'est qu'un épouvantail fabriqué par les recourants, pour exercer une pression morale sur les esprits des députés. M. Anderwert assure que le Conseil fédéral a sérieusement examiné la question, mais aucune preuve n'a été produite que le terrain sur lequel est le cimetière eût servi, au commencement de ce siècle, à l'enfouissement des animaux, ni de lieu de sépulture pour des suicidés, qu'on aurait, prétend-on, enterrés à la lisière de la forêt. Les recherches faites soi*gneusement, sur une période de 80 ans*, n'ont fourni aucun résultat; il est clair que ni le Conseil municipal, ni le gouvernement fribourgeois, moins encore le Conseil fédé*ral n'ont pu tenir compte* de vagues « on dit » que les recourants ont eu l'idée de donner pour des preuves incontestables. Puisque M. Knüsel (député libéral de Lucerne) a cru devoir critiquer la manière d'agir du Conseil fédéral dans l'affaire de la Tour-de-Trême, le représentant de l'autorité exécutive fédérale se voit obligé de protester contre ces reproches.

*Certes*, M. Anderwert n'avait pas besoin de grands efforts d'éloquence pour établir qu'il n'avait point agi avec des tergiversation: n'a-t-il pas donné des ordres en faisant jouer le télégraphe, comme s'il s'était agi de reprousser une invasion prussienne!

Quant au recours de quelques protestants *d'Uebersdorf, M. Anderwert maintient le* bien fondé de la décision du Conseil fédéral; toutefois il consent à ce qu'on règle la ques*tion en elle-même, au moyen d'un arrêté* fédéral sur les inhumations, non pas que le cas concret soit douteux, mais pour parer aux difficultés qui surgiront dans l'avenir.

---

29 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ.*

# LA FLEUR DES GAULES

ÉPISODE DU TROISIÈME SIÈCLE APRÈS JÉSUS-CHRIST

PAR H. HOUET

## CHAPITRE XVIII

ORGELLA

A était donc le première lettre du nom attendu. Le *coq en révéla* bientôt une seconde, T; puis une troisième, T encore; les yeux attentifs des deux femmes suivaient tous ces mouvements avec une attention pleine d'anxiété; *mais Néra ne se prêta* point davantage à leur curiosité, il essaya un petit chant enroué, secoua sa belle crête, et, d'un air satisfait, sortit majestueusement du cercle pour s'aller *percher* sur un escabeau.

— C'est assez, dit l'étrangère à la druidesse, je suis satisfaite.

Elle remercia Orgella, et tirant sa bourse, se préparait sans doute à la récompenser généreusement quand la druidesse l'interrompant:

— Non! non! s'écria-t-elle, on ne paie pas avec de l'or les secrets d'en Haut.

— *Eh! bien, prenez au moins cela en souvenir de moi, dit l'étrangère, et elle détacha* de son doigt un brillant anneau.

Une heure après, la jeune fille voilée descendait au palais du gouverneur de Lyon.

Aurélie se trouva *médiocrement satisfaite* de sa visite à la druidesse, elle n'avait pu saisir le sens de son langage allégorique; mais les oracles n'ont point coutume de parler clairement. Il *faut bien en prendre son* parti. Quelle pouvait-être cependant cette lumière inconnue qui *penche sur le front d'une autre?* Elle s'épuisait vainement en suppositions. Les révélations du coq étaient-elles plus claires? Les lettres indiquées conviennent à bien des noms: Attale, Attilius, cent autres, Grecs ou Romains. Cependant l'imagination de la jeune fille préféra s'arrêter sur le premier. Attale! le riche Attale! Quelle proie ce serait pour les désirs insatiables d'Aurélie! On dit qu'il possède des trésors capables d'enrichir un monarque de l'Orient. Sa noblesse *d'ailleurs*, son talent, et jusqu'à cette fierté qu'elle lui reproche si amèrement en secret, tout séduit la vanité de la fille du gouverneur; mais que d'obstacles soulèvent ses craintes! Un des principaux traits du caractère d'Aurélie était la promptitude de décision, il est vrai qu'elle ne reculait devant aucun moyen pour atteindre son but. Elle résolut donc d'attendre les événements, comptant sur son habileté pour les faire servir à tous ses desseins. Dans l'intervalle, elle étudierait le goût, le caractère, les démarches d'Attale, se promettant bien d'envelopper le jeune homme par ses savants artifices et de commander un jour *à cette fortune qui lui permettrait d'écraser ses rivales par un luxe inouï.*

Voilà quelles embûches se préparaient dans l'ombre, avec cette impudence insidieuse qu'une passion effrénée peut seule mettre au *cœur d'une femme.* Attale eût souri sans doute de ce complot contre sa fortune. L'humble et fort chrétien était au-dessus des séductions vulgaires: tout entier *à son œuvre* d'apostolat, il n'avait rien de plus à cœur en ce moment, que d'arracher Maturus, son ami, aux ténèbres de l'erreur et de verser dans cette intelligence si belle et si droite les clartés de la foi. Il avait promis à Valérie mourante de rester l'ami de son fils et de le ramener à la vérité: à défaut d'une promesse, son zèle d'ailleurs n'eût-il pas suffi pour l'attacher au salut du fils d'Ambiorix?

Combien Maturus était loin de répondre à ces vœux de l'affection! Séduit par une curiosité malade, il se faisait alors initier en secret aux ténébreuses *pratiques du magi*cien d'Alexandrie et demandait à une science maudite, l'apaisement de son âme et le pourquoi des mondes. Cependant il continuait de *résister aux séductions* du plaisir, et de mener une vie relativement austère.

Ce n'était pas un petit mérite; la dépravation des mœurs à cette époque arrivait à un tel excès que nulle infamie n'étonnait plus, pourvu qu'elle fût revêtue de formes élégantes. Cette marée impure échouait encore devant l'orgueil de Maturus. Dans un temps où la religion elle-même *consacrait le vice et* lui élevait des autels, le fils de Valérie pouvait compter avec fierté les jours de sa jeu*nesse, aucun* abaissement n'en déshonorait *le cours* limpide; la lumière céleste devait, on le croyait, trouver un accès facile dans cette âme noble et loyale.

Hélas! il n'en était point ainsi.

Qu'y a-t-il donc, se demandait Attale, qu'y a-t-il donc entre Maturus et la Vérité? Cette vaste intelligence qui s'est élevée d'un coup d'aile aux plus hautes régions de la philosophie; ce regard d'aigle qui cherche le soleil, avide et affamé de lumière; ce cœur ardent qui semble ne battre plus que pour s'élever toujours davantage sur les cimes ardues de la science et s'épanouir enfin dans l'amour sans bornes de la beauté éternelle; cette âme enthousiaste, souverainement éprise de tout ce qui ici-bas porte quelque reflet de grandeur, hélas! hélas! elle se torture dans *le doute comme* un voyageur égaré *dans un* labyrinthe de mille chemins, et qui, fatigué d'efforts superflus pour en sortir, s'assied de désespoir sans plus songer au but.

*La prière de Valérie aurait-elle manqué à* son fils?

Non, non! La prière d'une mère n'oublie pas plus que son amour.

Valérie *implorait la grâce de Dieu* et la grâce tombait en une rosée bienfaisante, mais elle restait suspendue, et le cœur du

(1) Ce moyen de divination par le coq s'appelle Alecthryomancie; c'est ainsi que Libanius et *Jamblique crurent avoir trouvé le successeur* de Valens, le coq ayant mangé les grains des lettres T. H. E. O. D. ils pensèrent que ce serait Théodore, mais ce fut Théod-*ose*-le-Grand.

En ce sens M. Anderwert adhère à la proposition de M. Aepli, ainsi conçue :

« Le recours d'Uebersdorf est renvoyé au conseil fédéral pour nouvel examen, avec invitation de faire en même temps un rapport et des propositions sur la question de savoir s'il y a lieu, par voix d'arrêté fédéral, de poser en principe que, lors de la création de nouveaux cimetières *communaux, la séparation par confessions* est interdite. »

M. le colonel *de Buren* (Berne) a pris ensuite la parole, pour déclarer qu'il ne pourra en tout cas pas voter pour la proposition de la fraction radicale, ni pour celles de MM. Haberstich et Kaiser, demandant le renvoi au Conseil fédéral, avec mission d'élaborer une loi fédérale sur les inhumations. Quant à la proposition de MM. Anderwert et Aepli, l'orateur trouve qu'elle sort des limites posées par la Constitution, qui n'a pas interdit les cimetières confessionnels. Toutefois M. de Buren opine pour le renvoi du recours au Conseil fédéral, qui devra soumettre à un nouvel examen la question de la décence, question qui ne semble pas entièrement vidée à l'honorable député de Berne, qui croit qu'il faut en tout cas que le cimetière public soit placé ailleurs. M. de Buren se range donc, en premier lieu, à la proposition de M. de Planta légèrement amendée. Pour le cas où cette proposition serait rejetée, il fait une proposition individuelle, ainsi conçue :

« Comme il est permis de douter que le nouveau cimetière d'Uebersdorf se trouve sur une place décente, le recours est renvoyé au Conseil fédéral pour un ultérieur examen. »

M. Hæberlin (Thurgovie) adhère aux propositions de la fraction radicale de la Commission et combat le renvoi au Conseil fédéral, et la demande d'une loi fédérale. Il est parfaitement d'accord avec M. Brunner, qui veut aussi « une décision pour chaque cas spécial », ce qui permettrait naturellement aux radicaux de toujours faire ce que bon leur semble. L'orateur veut avant tout la décence, et ensuite les cimetières non confessionnels ; il finit par quelques attaques dirigées contre les prêtres du canton de Fribourg, qui de *l'avis de l'avocat radical*, ne pratiqueraient pas la tolérance.

## NOUVELLES DES CANTONS

**Zurich**. — L'ordre du jour de la fête fédérale de chant est fixé comme suit :

*Samedi 10 juillet.* Ouverture de la place de fête, réception de la bannière fédérale, cortège et remise du drapeau. Le soir, à 7 1/2 heures, concert d'inauguration dans la *Sängerhalle*.

*Dimanche 11 juillet.* Dès 7 heures du matin, concert du chant populaire, 68 sociétés. A 3 heures du soir, concours pour le chant artistique, 14 sociétés, et production *des sociétés étrangères : Chœur d'hommes* de Constance, *Sainte Cécile* de Mulhouse, *Liederkranz* de Reutlingen, *Concordia* de Mulhouse, *Société chorale* de Strasbourg et *Harmonie suisse* de Paris.

*Lundi 12 juillet.* Grand concert des chœurs d'ensemble populaires et artistiques. Résumé des experts et distribution des prix ; puis les sociétés se rangent pour le cortège, selon le rang musical obtenu.

Dimanche et lundi soir, de 8 heures à minuit, concert à la *Tonhalle*, fête nautique, nuit vénitienne, illumination des bords du lac, feux d'artifice et éclairage électrique de la place de fête et des grands Jeux d'eaux.

La fête officielle finit le lundi soir.

**Soleure**. — Le peuple soleurois était appelé dimanche à se prononcer sur trois *projets de loi. Le premier modifiait la loi* communale en ce sens que la moitié des dettes grevant les immeubles doit être défalquée de l'impôt foncier communal. Le deuxième *consacrait une révision de la procédure pé*nale. Le troisième, enfin, réduisait le tarif des indemnités de déplacement pour les fonctionnaires de l'Etat

Le scrutin a été peu fréquenté, mais les trois lois ont été acceptées à une très forte majorité.

**Valais**. — Dimanche, a lieu à Brigue la clôture des cours de 1879 80 du collège cantonal allemand, et dimanche prochain verra également se clore l'année scolaire pour le collège de St Maurice. Le collège lycée cantonal de Sion a terminé la sienne le 27 juin dernier, après avoir été fréquenté par 98 élèves, soit 19 de plus que l'année *précédente*.

— Statuant, sur une demande de la commune de Naters, au sujet des dépenses qu'elle a faites pour arrêter la propagation de la petite vérole, qui avai éclaté dans cette commune où elle avait été apportée par une pauvre famille étrangère, le conseil d'Etat a décidé de prendre à sa charge la moitié de ces frais, qui s'élèvent en totalité à 806 francs 90, et d'inviter les communes du district à se répartir l'autre moitié dans la proportion des 2/5 à la charge de Naters, et des 3/5 à celle des autres communes, en ayant égard aux avantages plus ou moins immédiats qu'elles ont retirés des mesures *prises par Naters. Nous devons constater à* cette occasion que celle-ci a fait son devoir d'une manière digne de tout éloge, et a sans nul doute préservé, grâce à son énergie et à son intelligence, le pays d'une épidémie redoutable.

## CANTON DE FRIBOURG

### Une question au BIEN PUBLIC :

**Comment peut-on se dire conservateur**

QUAND ON COLLABORE

AVEC TOUS LES RADICAUX

**au renversement d'un gouvernement**

Catholique et conservateur ?

*On lit dans le Chroniqueur :*

« Le *Journal de Fribourg* insinue un fait auquel nous refusons de croire jusqu'à preuve en mains ; c'est que M. C. R. dont nous voyons si souvent les initiales figurer dans les colonnes du journal radical-vieux-catholique, serait M. l'aumônier du Bourguillon.

« *Franchement*, le *Journal de Fribourg* ne se gêne pas, et nous avons le droit de traiter ses insinuations de calomnieuses, jusqu'à ce que, nous le répétons, nous ayons la preuve du contraire.

« Comment ! un membre appartenant à une famille de conservateurs-catholiques, un prêtre catholique-romain, oubliant son origine et jetant par-dessus bord les principes sacrés puisés aux meilleures sources, s'abaisserait jusqu'à se faire le correspon*dant du Journal de Fribourg, de cette feuille* radicale et anti-religieuse qui ne cesse d'insulter les conservateurs, les catholiques, pendant qu'elle accable de ses flatteries le *radicalisme*, le libéralisme et le vieux-catholicisme !

« Oh ! non, messieurs du *Journal de Fribourg*, vous avez déjà débité bien des mensonges, des injures et des calomnies qui ont pu faire leur chemin pendant quelque temps, mais cette dernière insinuation, pleine d'astuce et de perfidie à l'adresse de M. l'aumônier de Bourguillon, nous refusons d'y croire. Elle ne pourrait, dans tous les cas, que nous inspirer un dégoût encore plus profond de vos inqualifiables procédés.

—

Mardi dernier, à Chénens, dans l'après-midi, un inconnu vagabond a commis deux tentatives de viol sur une fillette de 8 ans et sur une autre de 5 ans. Malgré des recherches actives, on n'a pu encore découvrir ce monstre.

—

C'est par le *Bien public* que nous apprenons que le conseil d'Etat a accepté la démission de MM. Chiffelle et Verdon, économe et comptable de l'hospice d'aliénés de Marsens. Le *Chroniqueur* ni la *Feuille officielle* ne font encore mention de cet événement qui intéresse cependant d'assez près le public.

Nous voulons bien laisser au *Bien public* le monopole des confidences de la Chancellerie ; mais au moins voulons-nous que le commun des mortels soit informé régulièrement des décisions du gouvernement, en même temps que la classe privilégiée des lecteurs du *Bien public*.

—

Des paroissiens de la ville de Fribourg, appartenant à toutes les fractions du parti conservateur, se sont réunis pour élaborer, en dehors de toute préoccupation politique, un projet de liste pour les élections paroissiales du 11 juillet, et ont résolu de proposer les candidatures suivantes, qui leur paraissent répondre aux vues de tous ceux qui ont à cœur l'avenir religieux de notre ville.

MM. Chollet, *syndic*.
Théraulaz, *député*.
Landerset, *substitut*.
Favre, *directeur*.
Ræmy Pierre, *caissier*.

*(Communiqué.)*

## NOUVELLES DE L'ETRANGER

### Lettres de Paris

(*Correspondance particulière de la* Liberté)

*Paris, 7 juillet.*

L'impression vague, pénible, que je vous signalais hier, ne fait que s'accroître et se généraliser, on ne rencontre pas une personne qui n'exprime des appréhensions, d'autant plus frappantes et significatives, que nul ne semble pouvoir indiquer au juste ce qu'il redoute. On se débat dans une anxiété dont la cause semble être partout, comme dans une atmosphère viciée et périlleuse. Un danger existe, on le sent ; on devine également qu'il est tout près ; on pressent une catastrophe, une crise, quelque chose d'inconnu et de mystérieux, mais *quelque chose de redoutable pour tous.*

Quand vous causez avec les hommes qui ont ordinairement le plus de sang-froid, poussez-les un peu, c'est à cet aveu d'inquiétude in*définissable* qu'ils aboutiront. *Et non seule*ment les conservateurs, qu'on pourrait accuser de pessimisme, mais ceux-là même qui n'ont point d'opinion publique. Il est permis de se demander si une nation peut vivre dans cet état d'effarement et de trouble ; jusqu'ici, l'expérience démontre que non. Ou il sort de là un état violent qui, par le triomphe du crime, mène à la réaction également violente ; ou une crise salutaire se produit en temps utile ; ou le peuple qui subit patiemment cette maladie mentale et physique, s'éteint dans le marasme et dans la dissolution. C'est à la France de choisir entre ces trois perspectives ; elle a maintenant assez d'expérience et d'éléments d'appréciations pour faire son choix.

*Dans cette affaire de l'amnistie, tout le* monde commence à perdre la boussole, et plus loin l'on va, plus le gâchis s'épaissit. Le gouvernement était déjà célébré par ses variations sur la matière ; la Commission n'a pas voulu être en reste avec lui et, dans la seule journée d'hier, elle a trouvé moyen de se déjuger deux fois. Le plus curieux, c'est qu'après s'être entendue cordialement avec les ministres, qui acceptaient l'amendement Bozérian, elle a, sans les prévenir, adopté le contre projet, dont ils ont déclaré ne pas vouloir.

Il paraît qu'hier soir le découragement était profond dans le cabinet, et la mauvaise humeur assez vive chez M. Gambetta, qui commence à se lasser de la mobilité d'esprit de ses amis, mobilité dont il leur donne pourtant assez souvent l'exemple.

Il serait bien possible que M. Gambetta, auprès de qui les commissions mixtes sont de plus en plus en faveur, décidât la Commission de l'amnistie à la Chambre à se mettre aujourd'hui en rapport avec la Commission sénatoriale saisie du même objet. On ne sait pas, toutefois, si les commissaires du Sénat se prêteraient à cet arrangement, ni si, dans le cas de l'affirmative, leurs dé*clarations seraient bien encourageantes pour* ceux qui s'obstinent à reprendre l'amendement Labiche.

Il reste encore 805 individus non amnistiés. Sur ce nombre, le Sénat, par l'amendement Bozérian, en a amnistié 676. Voilà donc 676 communards qui ont été amnistiés, en principe, par les deux Chambres. Il reste une poignée de criminels qui, au nom*bre de 129, seraient en dehors de l'amnis*tie. Les exclus sont de deux sortes. Les uns ont mis sur leur main, pendant la Commune, du sang et du pétrole, et nous ne parlons pas au figuré, il s'agit de véritables assassins et d'incendiaires authentiques. Les autres étaient, dès avant la Commune, couverts *de condamnations de droit commun, il sont* déchus depuis longtemps de leurs droits civils et politiques, et l'amnistie ne les leur rendrait pas puisqu'elle ne s'applique qu'aux événements de la Commune. On veut l'amnistie pour eux. On veut le mot, rien que le mot ; on ne leur donnerait pas la chose. Il y a, suivant une invention nouvelle, des grâces qui entraînent les effets de l'amnistie ; mais pour les hommes dont nous parlons, c'est tout le contraire qui arriverait ; amnistiez-les tant que vous voudrez pour leurs crimes de 1871, l'amnistie n'aura que les effets de la grâce, elle ne leur rendra pas les droits qu'ils avaient perdus. C'est pourtant afin d'obtenir cette amnistie nominale en faveur, nous ne disons pas au profit de quelques misérables indignes de pitié, que la Commission et la Chambre sont en dissidence.

Les articles que la *République française publie actuellement en faveur du général* Farre, n'ont d'autre but que de masquer la retraite de ce ministre, de plus en plus inévitable. On croit qu'il ne survivra pas à la revue du 14, qui sera le couronnement de sa carrière. Après quoi, M. Gambetta le ferait pourvoir d'un grand commandement dans la série de nomination rendues nécessaires par la mort du général Aymard et le *déplacement de M. Clinchant.*

Peut-être même l'ex-ministre obtiendrait-il Châlons, à moins que d'ici au moment de sa retraite, M. Billot n'enlève ce poste très convoité.

Mais en faisant M. Billot ministre, il y aurait encore moyen de contenter tout le monde.

Nous avons assisté à un recul presque général sur l'ensemble des valeurs, c'est naturel ! *En effet*, on ne saurait pousser toujours et toujours les cours en avant. Un moment de recueillement devient indispensable et personne n'ignore que plus on atteint les hauts cours plus on provoque de *réalisations de bénéfices. C'est ce qui vient* d'avoir lieu.

Toutefois, les actions de la Protection (transport) se maintiennent aux environs *des cours de 770 à 772 fr. La question de* la Banque hypothécaire continue à préoccuper le marché.

---

jeune homme demeurait en proie à la tempête comme un vaisseau battu par le vent sur une mer inconnue.

Peut-être aussi qu'il se faisait trop de bruit autour de Maturus, ses succès brillants, l'atmosphère enivrante dont on entoure le génie, l'admiration de la foule, tout cela retentissait au cœur du jeune homme comme les vibra*tions ininterrompues d'un écho. Il souriait à* la gloire qui lui promettait de faciles triomphes, il souriait à sa renommée naissante, mais surtout il aimait l'étude et s'y livrait avec passion, je devrais dire avec fureur ; il y employait toute l'ardeur de sa nature ; audacieux, téméraire, aucun moyen ne l'épouvantait, aucun chemin ne le faisait hésiter, il eût tenté d'escalader le ciel et de dérober la foudre, s'il avait espéré que la Vérité lui serait moins rebelle et que les ombres dispa*raîtraient devant ce redoutable flambeau.*

Et ainsi les avenues de son âme, oppressées par ces vanités et par ces ardeurs, ne laissaient point arriver les rayons d'en haut. Et il souffrait sans confier à personne le secret de ses blessures. De sombres dégoûts, d'invincibles tristesses, par instant s'emparaient de lui et l'enveloppaient d'une muette désolation. On l'expliquait par le souvenir de sa mère qu'il avait tant aimée et dont la mort avait creusé dans la vie de ses enfants un irréparable vide.

Il aimait Attale ; à lui seul peut-être il eût consenti à montrer sa plaie, mais il craignait d'engager sa liberté, et d'ailleurs, par son aspect seulement, la sérénité d'Attale calmait le cœur agité de son ami. Maturus alors le sentait moins prêt à déborder, et le bouillonnement qu'il fallait pour lui arracher les cris qu'il poussait dans la solitude, ou ne s'élevait point dans sa poitrine oppressée, ou s'apaisait à la parole et sous les regards d'Attale, à peu près comme la colère d'un enfant, s'étonne, s'adoucit et s'éteint à la voix grave et tendre de sa mère.

Maturus s'avouait la supériorité de son ami, il en jouissait loyalement, car son affection pour lui était sincère, et Attale, touché de son attachement, attiré d'ailleurs par cet attrait instinctif qui pousse l'une vers l'autre les âmes d'élite et les grands cœurs, s'abandonnait au charme de cette amitié, espérant qu'un tel sentiment grandirait encore, grandirait jusqu'à ne faire plus qu'une âme de deux âmes. Alors peut-être, celle du chrétien se versant comme un parfum, goutte à goutte, dans l'âme du païen, la christianiserait par son *contact* incessant et l'amènerait au baptême et à son Maître, conquise et déjà mûre pour l'éternité.

L'amitié chrétienne fait de ces rêves et elle les réalise avec la toute-puissance du dévouement et de la prière. Attale ne voulait point douter de la conversion de son ami et il en attendait le jour en y travaillant avec une patience et une douceur invincibles.

L'été, qui disperse d'ordinaire les habitants *de la ville, ne sépara point tout à fait les* deux amis.

*(A suivre.)*

## Lettres de Rome

*(Correspondance particulière de la* Liberté*)*

*Rome, 5 juillet.*

Traduction du discours latin adressé par Notre Très Saint-Père le Pape, dans l'audience solennelle du dimanche 4 juillet, à la députation internationale des orateurs sacrés, promue et présidée par Mgr Deggiovanni et par Mgr Tripepi :

« Bien que jamais, Nous n'ayons douté, très chers fils, que votre dévouement et votre affection envers nous et envers ce Siège apostolique ne fussent très grand, en ce jour, cependant, Nous le voyons mieux encore et par votre concours et par les sentiments de zèle et d'attachement que vous venez de Nous faire exprimer au nom de *vous tous*. Nous acceptons de *grand cœur* l'expression de ces sentiments et Nous Nous réjouissons vivement de voir que, par une disposition de la providence de Dieu qui gouverne toutes choses, vous vous consacriez *au salut du prochain*, vous, ministres de l'Evangile et messagers des biens célestes. Pareillement, Nous ne pouvons faire moins que d'approuver hautement votre projet, fils très chers, qui avez entrepris de si bon cœur ce pèlerinage à Rome, pour retremper vos âmes auprès du Siège du souverain pontificat et pour puiser sur le tombeau du prince des Apôtres des sentiments de plus en plus dignes de votre noble caractère.

« Au reste, vous venez de dire vous-mêmes, et non sans vérité, que la condition des temps et des choses est telle maintenant, que, par un retour ignominieux, la Société humaine semble incliner vers les institutions des païens. Et cette tendance des choses et des temps se rend surtout manifeste par les opinions et les jugements que *professent nos* contemporains en fait de lois, de mœurs et de manière de vivre. Tout ce qui, en effet, aurait fleuri admirablement dans les siècles antérieurs, grâce à *l'influence* de la vertu chrétienne et sur les traces du Christ lui-même, nous le voyons maintenant restreint dans les limites étroites de l'humaine raison et *assujetti aux inclinations* de la nature corrompue. *Si nous n'avions* devant nous tant d'exemples notoires et vivants, il semblerait impossible, après que la lumière de la vérité évangélique a été répandue partout, après qu'il en est résulté des fruits si copieux et que les maux de la superstition païenne ont été connus, de voir encore un si grand nombre d'hommes qui désirent restaurer cet ordre de choses, ou plutôt ce désordre, dans lequel la force prime le droit ; les sens, la raison ; et le corps, l'esprit. Mais l'accès à ce genre de vie a été applani par la corruption des mœurs, par les embûches des méchants, par l'oubli des doctrines célestes, tout cela étant secondé par *les traits de feu de celui qui fut homicide dès le commencement*.

« Or, rien n'est plus efficace pour conjurer un tel fléau que la méditation des divines Ecritures, par la prédication desquelles vin*rent à cesser les rites profanes des anciens* qu'elle dispersa et confondit. Puisée en effet, au sein même de Dieu le Père, prêchée aux Juifs par Notre-Seigneur Jésus-Christ, répandue dans le monde entier par les apôtres, la doctrine des Ecritures, élevant les âmes à la plus haute splendeur de la vertu, a toujours été pour tout le genre humain la source du salut et du bonheur éternel. C'est à la prédication de l'Evangile, confirmée par les miracles et par la grâce divine qui touchait les cœurs, que le changement des mœurs se manifesta aussitôt en tous lieux. La charité l'emporta sur l'amour immodéré de soi-même, la fuite des plaisirs sur l'habitude de la débauche, le désir du pardon sur la soif de la vengeance, la modestie sur l'orgueil, la libéralité sur l'avarice, la mansuétude sur la colère.

« Or, dans tous les siècles passés, la manière chrétienne de prêcher servit admirablement la cause de la foi et de la sainteté des mœurs : car jamais on *ne vit manquer* des orateurs sacrés, excellents dans leur genre et *bien méritants* de la société humaine, lesquels savaient calmer les discordes civiles, concilier l'obéissance aux pouvoirs légitimes et contenir la multitude dans le devoir, en rappelant la sévérité des divins jugements. De notre temps aussi, la phalange des orateurs sacrés *n'est pas moindre*, et l'Eglise en attend à bon droit des fruits semblables de salut. Car, dans *les discours* inspirés par l'Evangile, c'est surtout la vertu divine du Christ qui donne à l'orateur la grâce de persuader et aux auditeurs la volonté requise pour l'exécution. Or, le *Christ était hier et demeure aujourd'hui ; il est le même dans tous les siècles*.

« Il est vrai que pour remplir saintement et avec *fruit ce ministère* apostolique, beaucoup de qualités sont requises de la part de ceux qui l'exercent.

« Et d'abord c'est uniquement dans la parole de Dieu que réside cette force, dont Nous parlions tout à l'heure, qui alimente la vertu et dompte les vices. Or, puisque la parole de Dieu est contenue dans les saintes Ecritures et dans les ouvrages des Pères de l'Eglise ou dans la sainte Tradition catholique, il s'ensuit que là se trouvent les sources de l'éloquence sacrée et les règles qu'il faut suivre dans la prédication. Au reste, Nous ne voulons pas que *cela soit* interprété de telle sorte que l'on néglige les secours et les ressources que fournit la raison humaine, puisqu'elle n'est elle-même, pour ainsi dire, qu'*un rayon de la lumière* divine.

« Il faut pourvoir ensuite, selon l'avertissement de l'apôtre saint Paul, à ce que les hommes soient instruits dans la religion, *non point par des paroles persuasives de l'humaine sagesse*, c'est-à-dire non par des discours compliqués et subtils, ni par un langage plein d'éclat et de pompe, mais *par la simplicité même des paroles*, par l'humilité de la croix de Jésus-Christ, afin que l'on voie que tout le fruit résulte de la grâce de Dieu, et non de la prudence des hommes.

« Il faut employer néanmoins l'art oratoire et éviter un langage trivial, attendre que l'élégance du discours gagne l'esprit des auditeurs et les amène merveilleusement à suivre les préceptes de la loi divine.

« Enfin, de toutes les qualités qui conviennent aux orateurs sacrés, celle qui importe le plus, c'est qu'ils conforment pleinement leur vie à leur ministère apostolique, qu'ils surabondent de charité, qu'ils se dévouent entièrement à l'utilité du prochain, en un mot qu'ils excellent par l'exemple des bonnes actions. *La vertu, en effet, a des attraits* qui gagnent admirablement les cœurs, et l'expérience même enseigne que le peuple chrétien se plaît à entendre de préférence, par une certaine progression naturelle, ceux qui brillent par l'intrépidité de leur conduite.

« Aussi voyons Nous avec une grande joie que le zèle de la Religion s'accroît presque partout parmi le peuple fidèle, de sorte que la parole de Dieu, constituant par elle-même la nourriture la plus salutaire des âmes, est désirée avec une ardeur croissante. Les vains discours et les futiles apparences par lesquels les esprits sont si souvent égarés, reçoivent des coups mortels par l'expérience quotidienne, car les hommes se persuadent qu'il n'y a pas de bonheur à attendre des biens éphémères et incertains au milieu desquels ils vivent, et ils recourent à la foi chrétienne qui leur promet des biens durables.

« Vous donc, très chers fils, *profitez* de cette excellente disposition, et perfectionnez-la par votre parole afin que la bonne semence soit largement répandue parmi les peuples. *La force de la sagesse*, en vertu de laquelle vous pourvoirez à l'amélioration de vos auditeurs, puisez-la aux sources que Nous vous avons indiquées. Nous vous exhor*tons de nouveau et ardemment* à vous adonner avec le plus grand soin à l'étude des écrits des Pères.

« Il vous sera utile aussi de compulser fréquemment les volumes immortels de Saint-Thomas d'Aquin. Par la gravité de son langage et par l'abondance de sa très haute doctrine, il peut servir admirablement à l'exercice de votre ministère, et cela, particulièrement, dans ceux de ses ouvrages où il traite des vertus et des vices et expose les *divines Ecritures*.

« Agissez de la sorte, fils très-chers, qui êtes les *propagateurs de la vérité évangélique*. Fournis des instruments de salut, parcourez le champs du Seigneur, *le plantant et l'arrosant ; Dieu donnera à la terre la fécondité*. Et afin que votre œuvre produise des fruits de plus en plus abondants, recevez, très-chers fils, comme gage des faveurs célestes, la bénédiction apostolique que Nous vous accordons *affectueusement à tous dans* le Seigneur. »

Après avoir prononcé la formule de la bénédiction, le Saint-Père a dit encore : « Afin de répondre à vos désirs, Nous plaçons les orateurs sacrés sous la protection et le patronage de saint Jean Chrysostôme, Docteur de l'Eglise, et Nous vous le proposons à tous comme exemple. Il est, vous le savez, le prince des orateurs chrétiens ; le fleuve d'or de son éloquence, la force irrésistible de sa parole, la sainteté de sa vie sont, chez tous les peuples, l'objet des plus grandes louanges. »

V.

---

**France.** — M. de Girardin publie dans la *France* une vigoureuse protestation contre la politique gouvernementale :

« Non, non, ce n'est pas le cléricalisme qui est l'ennemi, dit-il.

« Ce qui est l'ennemi, c'est l'arbitraire.

« Et cet ennemi, il n'y a que la liberté qui puisse le vaincre ; il n'y a que la liberté qui puisse le tuer.

« Malheureusement très malheureusement, au lieu de viser et de frapper l'arbitraire, c'est la liberté que M. Ferry a dangereusement blessée.

« Oui, dangereusement *blessée, car le* règne de la liberté c'est le règne de la raison, et où les passions sont déchaînées, sa voix ne s'entend plus.

« Or, est-il possible de dire que M. Ferry les a pas déchaînées et qu'en les déchaînant il n'a pas faussé le programme du cabinet *qui le subit ?* »

— Une scène ignoble s'est passée vendredi soir au Hâvre où arrivaient par le bâteau de Caen 50 *Pères Jésuites chassés du noviciat* de Château-Gonthier.

Voici les faits tels que les raconte le *Courrier du Hâvre*, journal *républicain* et qui ne peut être accusé de partialité :

« Dès que le navire *se fut rapproché* de la jetée, un groupe nombreux d'individus, paraissant obéir à quelques meneurs, se mit à proférer les paroles les plus injurieuses *pour les ecclésiastiques qui couvraient le pont du navire. On n'entendait que ces mots :* « Quelles gueules ! les cochons ! Il faut les f... à l'eau ! »

« Le colonel du 119e de ligne qui, remarquons le bien, était en promenade par hasard *sur la jetée, en voyant les dispositions* peu rassurantes de quelques-unes de ces personnes, obéit à son devoir de militaire et d'homme de cœur. Il suivit la foule, disposé à prêter son appui aux religieux, dans le cas où ils seraient attaqués ou injuriés.

« *Quant les religieux furent débarqués*, M. le colonel du *119. serra la main* à quelques-uns d'entre eux.

« Ce témoignage de sympathie, qui en somme ne regardait personne, eut le don d'*exaspérer les manifestants radicaux*. A partir de ce moment, ils prirent le colonel à partie, non par des injures directes, mais par des haussements d'épaules, par des ricanements insolents.

« Le colonel, serré de près, ne pouvant ni avancer ni reculer, invite la police et la gendarmerie de lui frayer un passage.

« *La foule s'écarte*, mais se masse immédiatement derrière le colonel, qu'elle escorte dans la rue de Paris, se grossissant sans cesse de tous les badauds qui accourent pour se rendre compte de l'événement et de tous les voyous et les *braillards, enchantés de* faire une manifestation radicale.

« Le *spectacle de* toute cette foule s'acharnant à la poursuite d'un homme est tellement hideux dans sa lâcheté, que quelques personnes, ne pouvant contenir leur indignation, s'écrient : « A bas la canaille ! à bas les voyous ! »

« Deux personnes, dont nous regrettons d'ignorer le nom, viennent se ranger aux côtés du colonel de l'Espée. Un magistrat — que nous ne désignerons pas et pour cause — se fait aussi *un devoir d'escorter le colonel*.

« Cependant la foule grossit toujours. Les chants et les cris prennent des proportions *formidables et l'on beugle le Beau Nicolas* avec frénésie. En certains endroits éclatent des altercations entre les manifestants et des citoyens qui les désaprouvent. Des *groupes* se forment. Arrivés en face de la poste, M. je colonel détacha alors un gendarme pour aller chercher le poste de la caserne qui arrive la baïonnette au canon. Il se déploie en tirailleurs, repousse la foule et dégage les personnes courageuses qui, ayant protesté, étaient entourées par les braillards. M. de l'Espée, qui avait dégaîné, se promenait en attendant que le chemin fût libre

« Au bout de dix minutes, le colonel, escorté du piquet des soldats, se dirigea vers la caserne. Mais la foule se reforma, et *les vociférations recommencèrent de nouveau*.

« Puis les soldats sont rentrés avec leur chef dans la caserne dont la porte se referme.

« La meute des *braillards et des voyous*, persistant à faire du tapage devant la caserne, les soldats sont sortis et l'ont fait reculer.

M. *le procureur général* vient d'arriver dans notre ville pour faire une enquête sur les événements d'hier.

Les PP. Jésuites arrivés hier par le bateau de Caen sont partis ce matin pour l'Espagne à bord du steamer *Ville de Marseille*.

Le colonel dont il est ici question est M. de l'Espée, frère du préfet assassiné par les communards à Saint-Etienne, il y a dix ans.

**Turquie.** — *Les Monténégrins*, abandonnant toutes leurs positions près de Dulcigno, marchent sur Tousi et Podgoritza où une attaque immense est attendue.

Les Monténégrins sont décidés à moissonner les champs des Albinais.

Un conflit est survenu entre *les Turcs* de Jakova et les chrétiens par suite de cruautés commises par des Turcs. Quelques Turcs ont été tués.

— Le *Standard* annonce que l'escadre turque, sous le commandement d'Hobbart pacha, partira immédiatement pour l'Adriatique, afin de *surveiller la côte*.

Le *Times* demande que les puissances insistent pour obtenir la cession à la Grèce et au Montenegro des territoires désignés, et pour qu'elles fassent entendre que des mesures énergiques seront prises si cela est nécessaire.

— Le *Daily-Telegraph* dit qu'un changement ministériel à Constantinople est probable avec Mahmoud pacha comme grand-vizir.

Le *Standard* dit que la Porte a déclaré aux puissances, confidentiellement, que la décision de la conférence de Berlin dépasse les limites du traité de Berlin.

La décision serait conséquemment nulle et la Turquie ne l'exécutera jamais.

Les puissances *ont répondu à la Porte* que la décision de la Conférence ne dépasse pas le but que le traité de Berlin s'est proposé.

**Grèce.** — La *Hora* dit que la note collective des puissances, contenant la décision de la conférence de Berlin, sera communiquée à la Turquie et à la Grèce le 15 ou le *16 courant*. Le 7 juillet ont quitté Athènes : un escadron, une compagnie d'artillerie, deux compagnies du génie se rendant à *Chalcis, et trois bataillons d'infanterie* se rendant à Lamia.

**Serbie.** — La Commission gouvernementale, réunie pour délibérer sur la construction des chemins de fer serbes, s'est prononcée par une majorité de 10 voix, sur 18, contre la régie de l'Etat. La construction sera concédée à l'industrie privée.

Plusieurs Compagnies se mettent sur les rangs, dont une française, une autrichienne et une russe.

**Amérique.** — Des nouvelles reçues de Puerto-Plata et datées du 26 juin annoncent que les élections ont eu lieu au milieu d'un *ordre parfait*. M. *Fernando* Merino a été, à la majorité des voix, nommé président de Saint-Domingue.

**Chine.** — Le *North China Herald* publie le traité *signé par* Tchoung-Heou avec la Russie, et qui est cause de la rupture de la Chine avec cette dernière puissance. Voici les principales dispositions de ce traité :

La Russie consent à rendre l'Ili. La Chine consent à accorder l'amnistie aux habitants de l'Ili. Les habitants de l'Ili qui se retireront sur le territoire russe seront traités comme les Russes et auront les mêmes droits. Les Russes garderont les propriétés dont ils auront déjà fait l'acquisition dans l'Ili. Contre la restitution de l'Ili, la Chine s'engage à payer à la Russie la somme de 5 millions de roubles dont *le versement commencera du jour de l'é*change du traité, et devra être complété en une année.

L'Ili étant restitué, le territoire ouest de la rivière I-ko-si et sud du Lichan (*montagne*), jusqu'à la *rivière* Tekesse, est cédé à la Russie. Les négociants russes en Mongolie et dans les provinces de Tien-chan-nan-lou et de *Tien-chan-pe-lou ne paieront pas* de droits sur leurs marchandises. Des dépôts de marchandises seront établis dans tous *les endroits où* il y a des consulats, ainsi *qu'à Kalgan*. Le traité ne pourra être révisé ou changé que cinq ans après l'approbation impériale. Quant au désir des négociants russes d'avoir un droit spécial sur le thé de qualité inférieure, le Tsung-li-Yamen règlera la question.

On sait que la Chine ne veut pas exécuter ce traité et que l'ambassadeur qui l'a signé est condamné à la peine de mort. La *Gazette de Pékin publie un rapport* adressé à l'empereur et dénonçant le traité de Tchoung-*Heou* dans les termes les plus violents : « Si nous acceptons ce traité, nous ne sommes plus dignes de former une nation. »

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

PARIS, 8 juillet.

*Le Sénat a déclaré l'urgence pour la proposition* de M. Dufaure sur les associations.

La discussion est fixée à *demain*.

La Chambre a adopté le budget de la marine.

Le bruit répandu par les journaux que l'exécution des décrets du 23 mars continuerait le 10 juillet contre les autres congréga*tions paraît inexact*.

## BIBLIOGRAPHIE.

**Mémoires du prince de Metternich,** publiés par son fils, le prince Richard de Metternich-Winneburg.

« En livrant cet ouvrage à la publicité, « je rends hommage à la mémoire de mon « père. »

Tels sont les premiers mots de la préface que le prince Richard de Metternich a écrite et placée en tête des Mémoires de son illustre père, le chancelier de cour et d'Etat de l'empire d'Autriche, le grand ministre dont la politique a marqué la première partie du dix-neuvième siècle d'une empreinte si profonde, qu'on dit encore aujourd'hui : le système de Metternich.

Les mémoires, que vient d'éditer en France la maison Plon, paraissent vingt ans après la mort de leur auteur. C'est le délai qu'a demandé Metternich à son lit de mort, le 11 juin 1859.

Nous ne croyons pas dépasser la mesure en disant que jamais un ouvrage n'a été autant désiré, autant attendu. Depuis la mort du chancelier, en effet, on n'a pas cessé de s'occuper de ses Mémoires, écrits par lui au jour le jour, augmentés de documents diplomatiques de la plus haute importance enrichis de nombreuses notes et lettres qui permettent de juger Metternich, non seulement comme homme d'Etat, mais comme homme privé. Ces Mémoires viennent enfin de paraître, et toute l'Europe politique et littéraire s'en occupe à l'heure qu'il est !

La première partie, — celle dont nous rendons compte aujourd'hui à nos lecteurs, — est une autobiographie de Metternich de 1773 à 1815. Cette époque a vu les guerres du premier empire, les années d'Austerliez, de Wagram, le mariage de Napoléon Ier avec Marie-Louise, puis les fautes, les revers et la chute en 1814, le Congrès de Vienne, les Cent-Jours et le départ pour l'île de Sainte-Hélène.

Le chancelier d'Autriche a été mêlé à toutes ces grandes choses ; disons même qu'il a été l'âme de la coalition européenne, de 1813 à 1815. Il le reconnaît au surplus dans l'avant-propos de ses Mémoires, lorsqu'il écrit que l'époque à laquelle il s'est surtout arrêté est celle qui commence à 1810 pour finir à 1815, car, selon lui, c'est celle qui a été la plus considérable de sa vie.

Sur ces années, les documents avaient fait défaut, jusqu'à présent. Bien des points étaient restés obscurs ; l'explication de bien des faits n'avait pu être donnée qu'à tâtons. Il n'en est plus rien maintenant. Les Mémoires du prince-chancelier comblent des lacunes dont les amateurs d'histoire se plaignaient à juste titre. Que nos lecteurs lisent l'ouvrage en question, et ils pourront aisément se rendre compte des affirmations que nous donnons plus haut.

*Nous trouvons à la suite des Mémoires* une série de portraits tracés de main de maître : Napoléon, ses frères et ses sœurs, Alexandre Ier de Russie, Talleyrand, Fouché, etc.

L'ouvrage que vient de publier la maison Plon est donc l'histoire d'une partie de ce siècle, écrite par l'un des deux hommes qui ont le plus contribué à faire cette histoire. C'est là une publication d'un intérêt européen. Il n'est pas un homme d'Etat, pas un diplomate, pas un homme politique qui puisse se dispenser de méditer un tel livre ; il n'est pas un lecteur, pour peu qu'il soit soucieux d'histoire, auquel il ne devienne nécessaire de le posséder.

M. Soussens, Rédacteur.


## NOTRE-DAME DES ERMITES
### EINSIEDELN

**L'Hôtel des Trois-Cœurs,** maison française, se recommande à Messieurs les pèlerins par la modicité de ses prix et un service attentif.

(197) (H. 4539 Q) **Martin Gyr,** propriétaire.

# SAINT PAUL

DEUXIÈME ÉDITION DEUXIÈME ÉDITION

## SA VIE
## SES MISSIONS, SA DOCTRINE

(AVEC PORTRAIT ET CARTE)

**par M. Marcellin ARNAULD, avocat**

Avec l'approbation de Leurs Eminences les cardinaux **Pie,** évêque de Poitiers ; **Donnet,** archevêque de Bordeaux ; **Desprez,** archevêque de Toulouse ; **Caverot,** archevêque de Lyon ; de Mgr **Boyer,** évêque de Clermont ; de Mgr **Foulon,** évêque de Nancy ; de Mgr **Le Breton,** évêque du Puy, et de Mgr **Cortet,** évêque de Troyes.

« Ce travail porte le cachet d'une irréprochable orthodoxie. Il suppose beaucoup « de lecture, la connaissance du monde romain au premeir siècle, et surtout une « étude approfondie des Actes aussi bien que des Epîtres de saint Paul. » « (*S. Em. le cardinal Pie.*) « Difficilemen je pourrais vous exprimer combien j'ai « *été satisfait tant de la forme que du fond de votre livre... Aussi ne manquerai-je* « pas d'en recommander la lecture principalement à nos jeunes lévites, auxquels, « non moins qu'à tant d'autres, cette lecture approfondie peut être si utile. » *(Mgr Le Breton, évêque du Puy )*

1 fort volume, beau papier, grand in-8 de plus de 500 pages.
Avec port. et carte, f° par la poste, **7** fr. **50.** — Avec port. sans carte, f° par la poste, **5** fr. **50**

En vente à l'*Imprimerie catholique suisse* à Fribourg, à Paris, rue de Lille, 51.

En vente à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

## LE SACRE ET LA RÉCEPTION
DE
## SA GRANDEUR MGR COSANDEY
ÉVÊQUE DE LAUSANNE

**Orné du portrait de Sa Grandeur**

Intéressant opuscule de 67 pages, contenant outre les cérémonies du sacre et de la réception une biographie de Mgr Cosandey.

Prix : **50** cent. l'exemplaire ; **5** fr. la douzaine.

## Notions élémentaires
# D'HISTOIRE SUISSE

à l'usage des écoles primaires. Ouvrage autorisé par la Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg et muni de l'approbation ecclésiastique.

Prix de l'exemplaire cartonné : fr, 0 35 centimes,
En vente à l'*Imprimerie catholique* à Fribourg.

## A louer

pour la St-Jacques, un appartement de trois chambres et accessoires, ainsi qu'un rez-de-chaussée pouvant servir de magasin, bureau, *ou atelier, sis au n° 46, à la Grand'rue,* à Fribourg.

S'adresser à l'huissier Fasel. (217)

## A vendre

à 4 kilomètres de la ville de Fribourg, deux domaines ; le premier d'une contenance de 24 hectares, prés et champs, 5 hectares de forêts, château, dépendances ; le second de 40 hectares, prés et champs, 5 hectares de *forêts. S'adresser N° 37, à la Grand'Rue à* Fribourg.

(221) (H 297. F.)

## Le Docteur Favre

a transféré son domicile dans la maison de feu M. le Dr Schaller, rue des Bouchers, N° 116. (H 299 F) (223)

## Demande d'employés

pour la *Hongrie,* dans des familles distinguées : une gouvernante enseignant le piano, le chant et très au fait de la conversation française ; une première bonne ayant servi comme telle : plus pour émules dans deux familles, de chacune un enfant, un garçon et une fille de 13-14 ans. Les voyages sont payés, les engagements garantis par contrats. Adresser les offres accompagnées des références et photographie à l'Institut autorisé pour placement de **E. Schmidt.**

Palud, 14, à Lausanne. (224)

## Chez J. Chavaillaz, à Romont

On trouvera dès aujourd'hui :

**Ciment** à prise prompte ;
***Ciment Portland*** *naturel* ;
***Ciment Portland*** *artificiel de Grenoble* ;
**Chaux blutée** de Noiraigue ;
**Chaux grasse** de Villeneuve ;
**Gyps à semer** de Pringy et
**Engrais chimique** de Fribourg.

Ces marchandises viennent d'arriver en magasin. Elles se recommandent par leur bonne qualité et leurs prix très modérés.

(225)

## OUVRAGES RELIGIEUX

**Les merveilles divines** dans les âmes du purgatoire, par le P. G. Rossignoli, de la compagnie de Jésus. Prix : 1 fr. 50

**Les merveilles divines** dans la sainte Eucharistie par le même auteur. Même prix.

**La science du vrai bonheur** *pour les jeunes personnes du monde, par* Mélanie Van Biervliet, auteur de plusieurs ouvrages d'éducation. Quatrième édition. Prix : 3 fr. 50

**Œuvres choisies** de Jeanne Chezard de Matel, par Ernest Hello. Prix : *2 fr.*

**Les malades à Lourdes,** en 1879, récit d'un témoin octulaire par T. J. d'Ezerville. Prix : *15 c.*


## BOURSE DE GENEVE DU 8 JUILLET

| FONDS D'ETATS | COMPTANT | TERME | DEMANDE | OFFRE |
|---|---|---|---|---|
| 3 0/0 Genevois | — | — | 94 3/4 | 95 |
| 4 1/2 Fédéral 1867 | — | — | — | — |
| » 1871 | 102 | — | 101 3/4 | 101 7/8 |
| 5 0/0 Italien | — | — | 88 | 86 25 |
| 5 0/0 Valais | — | — | 1040 | 1055 |
| **OBLIGATIONS** | | | | |
| Ouest-Suisse | — | — | 465 | 471 |
| Suisse-Occidentale 1873-76 | — | — | 1005 | — |
| » 1878 | 450 | — | 449 | 450 |
| 3 0/0 Jougne à Eclépens. | — | — | *350* | *455* |
| Franco-Suisse | — | — | 372 | — |
| 4 0/0 Central-Suisse | — | — | *465* | — |
| 4 1/2 0/0 Central Nort-Est | — | — | 1018 | 1020 |
| 5 0/0 Jura-Berne | 1035 | — | 1035 | 1035 |
| Lombardes anciennes | 263 3/4 | — | 263 1/2 | 264 |
| » nouvelles | 268 1/2 | — | 268 | 269 |
| Autrichiennes nouvelles | — | — | 330 | — |
| Méridionales | 269 | — | 268 1/2 | 273 |
| Bons méridionaux | — | — | 535 | 540 |
| Nord-Espagne | — | — | — | — |
| Crédit foncier russe 5 0/0 | — | — | — | 405 |
| Société générale des chemins de fer. | — | — | — | — |

| ACTIONS | COMTANT | TERME | DEMANDE | OFFRE |
|---|---|---|---|---|
| Suisse-Occidentale | 133 | 132 | 131 | 132 |
| » privilégiées | — | 482 | 480 | 482 |
| Central-Suisse | 396 | 396 | 396 | 397 |
| Nord-Est Suisse | 233 | 233 | 237 | 238 |
| » privilégiées | — | 462 | 460 | 462 |
| Union Suisse | — | 160 | 158 | 161 |
| Saint-Gothard | 332 | 317 | 320 | 322 |
| Union privilégiées | — | 392 | 391 | 395 |
| Comptoir d'escompte | — | — | — | — |
| Banque du commerce | — | — | 1110 | 1130 |
| » de Genève | 600 | — | — | — |
| » Fédérale | — | 358 | 457 | 458 |
| *Société suisse des chemins de fer* | — | *630* | *631* | 635 |
| Banque des chemins de fer | 6540 | — | 6540 | 6550 |
| » *de Paris et Pays-Bas.* | 1102 | 1100 | 1098 | 1101 |
| Crédit Lionnais | — | 957 | 955 | 957 |
| Association financière genevoise. | — | — | — | — |
| Omnium genevois | — | — | — | — |
| Basler Bankwerein | — | 695 | 693 | 698 |
| Industrie genevoise du gaz | — | — | — | — |
| » belge du gaz | — | — | — | — |
| Gaz de Genève | 595 | — | 595 | 600 |
| » Marseille | 745 | — | 740 | 750 |
| Appareillage, Gaz et Eeau | — | — | — | — |
| Tabacs italiens | — | — | — | — |

## BOURSE DE PARIS

| 7 juillet | AU COMPTANT | 8 juillet |
|---|---|---|
| 98 68 | Consolidés | 98 1/2 |
| 84 90 | 3 0/0 Français | 85 — |
| 119 25 | 5 0/0 id. | 119 60 |
| — — | Or, à New-York. | — — |
| 117 50 | Argent à Londres | 117 50 |
| | **A TERME** | |
| 85 30 | 3 0/0 Français | 85 40 |
| 120 55 | 5 0/0 id. | 119 82 |
| 85 05 | 5 0/0 Italien | 87 05 |
| — — | 3 0/0 Anglais | — — |
| — — | 5 0/0 Turc | 10 20 |
| — — | 5 0/0 Russe 1877 | — — |
| — — | 4 0/0 Autrichien | 75 75 |
| 1080 — | Banque de Paris. | 1092 50 |
| 950 — | Crédit Lyonnais. | 951 25 |
| 620 — | Mobilier français | 625 — |
| 1255 — | Crédit foncier | 1267 50 |
| 810 40 | Mobilier Espagnol | 817 50 |
| 595 50 | Autrichiens | 600 — |
| 1330 — | Gaz Parisien. | 1332 50 |
| 1097 50 | Suez | 1136 25 |